

**CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE
L'AGENCE POSTALE ET COMMUNALE DES HUTTES**

Madame Christelle DENEUVILLE, rappelle au conseil les délibérations du 23 décembre 2013 et du 30 juin 2017 concernant la convention conclue avec la Poste pour l'agence postale et communale aux Huttes.

Ce partenariat avec la Poste s'inscrit dans le cadre de la loi n°95-115 du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée.

Il est aujourd'hui proposé de renouveler la convention de l'agence postale et communale des Huttes, résidence Albert Denvers.

Il est rappelé qu'une agence postale offre les prestations postales courantes ainsi que des services financiers dans la limite d'un certain montant. La Poste verse à la collectivité une commission variable mensuelle en fonction de l'activité de l'agence postale et communale, selon un barème de calcul établi par la Poste. Elle forme les agents communaux et fournit également l'ensemble du matériel nécessaire au fonctionnement de l'agence.

Le maintien de l'agence des Huttes permet d'offrir aux habitants un service de proximité en leur proposant, en plus des services postaux, un lieu où ils pourront être renseignés sur les démarches administratives, les équipements de la commune, la vie municipale.

Aussi, il est proposé au conseil d'autoriser le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer la convention relative à l'organisation de l'agence postale des Huttes. Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable de façon expresse, à compter du 01 novembre 2026.

La commission municipale « Administration Générale – Finances - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

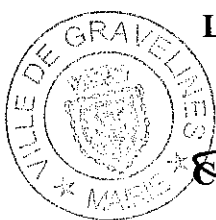
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer la convention à intervenir ;
- Mandate Monsieur le Maire pour prendre tous contacts et signer toutes pièces utiles à cet effet ;
- La recette sera imputée à l'Article 7082-Fonction 0-Sous Fonction 026 du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 14 OCTOBRE 2026

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Le MAIRE,



Christelle DENEUVILLE
Christelle DENEUVILLE



Bertrand RINGOT
Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 19 OCT. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 19 OCT. 2026

Conseil Municipal convoqué le : 08 octobre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER à partir de 19h00 (point B8), Adjoints au Maire.

Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Laurie VERSTRAET, adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT, Monsieur Alain BOONEFAES, adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur LEDOUX, Monsieur Julien VEYER, adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN jusqu'à 19h00 (Point B8),
Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BLEUEZ, Madame Marie-Christine SOYEZ, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame SALA.

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.